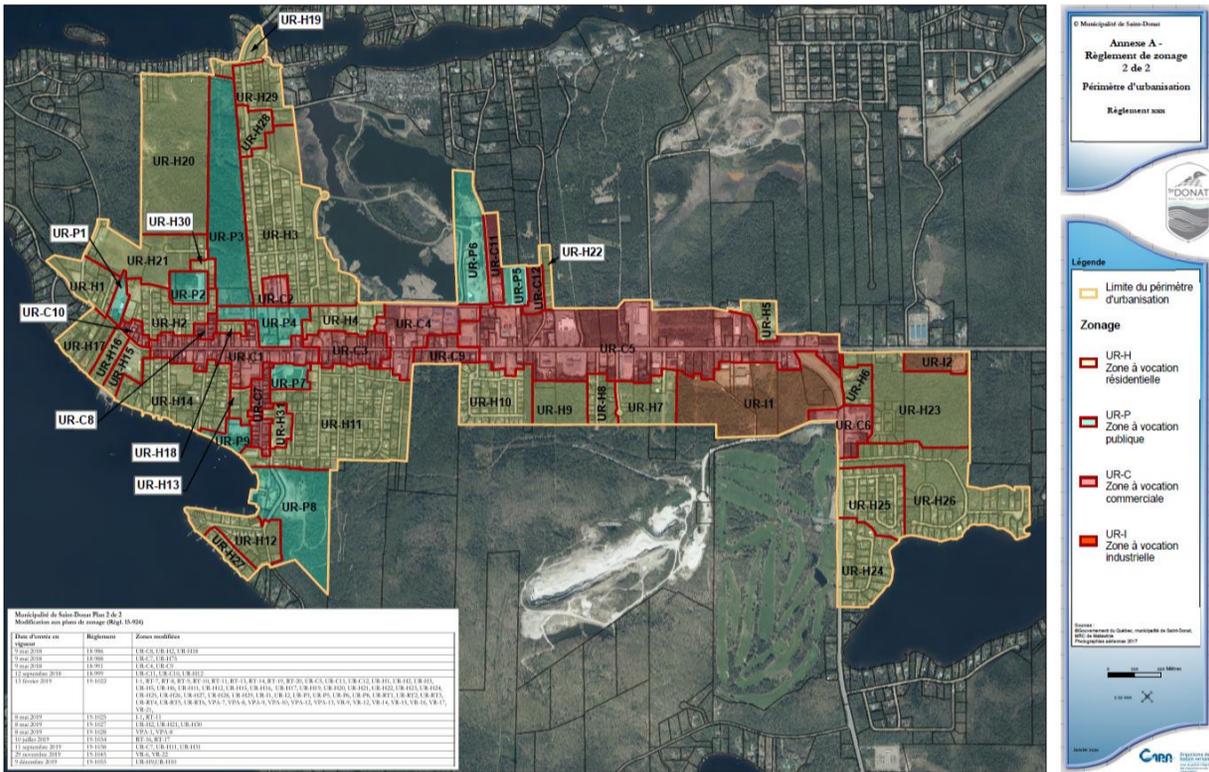




Aux personnes concernées par un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 15-924, visant à modifier les limites des zones commerciales UR-C1, UR-C3, UR-C4, UR-C5 et UR-C9 ainsi que les usages et les normes y étant reliés pour certaines de ces zones

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que :

1. lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de Règlement numéro 21-1084 modifiant le Règlement de zonage numéro 15-924, visant à modifier les limites de zones commerciales UR-C1, UR-C3, UR-C4, UR-C5 et UR-C9 ainsi que les usages et les normes y étant reliés pour certaines de ces zones.



2. les personnes qui le désirent pourront s'exprimer en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature, par courriel à matthieu.renaud@saint-donat.ca ou par la poste au 490, rue principale, Saint-Donat (Québec) J0T 2C0, aux termes des arrêtés ministériels 2020-008 et 2020-033 permettant une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours
3. les informations ci-haut mentionnées doivent être transmises à compter du présent avis, jusqu'au 3 mars 2021, à midi
4. le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire
5. le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à http://www.saint-donat.ca/citoyens/Consultation_publicue.cfm

Fait à Saint-Donat ce 16 février 2021

Stéphanie Russell
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Stéphanie Russell, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 16 février 2021, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 février 2021

Stéphanie Russell
Greffière adjointe